

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **2 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1224**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition de quatorze parcelles de terrain constituant le sol des rues du quartier des Grolières et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires de Vaulx la Grande Ile (ASP), l'OPH Grand Lyon Habitat, l'OPH de Villeurbanne, la Semcoda, Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes (HMF), la Société française des habitations Economiques (SFHE) et la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2009

Compte-rendu affiché le : 03 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Philip, Sécheresse (pouvoir à M. Bernard R), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Peytavin, Frih, M. Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Arrue, David G., Lebuhotel.

Bureau du 2 novembre 2009**Décision n° B-2009-1224**

commune (s) : Vaulx en Velin
objet : Acquisition de quatorze parcelles de terrain constituant le sol des rues du quartier des Grolières et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires de Vaulx la Grande Ile (ASP), l'OPH Grand Lyon Habitat, l'OPH de Villeurbanne, la Semcoda, Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes (HMF), la Société française des habitations Economiques (SFHE) et la Commune
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La régularisation des nouvelles domanialités dégagées par les modifications inhérentes à ces acquisitions est aujourd'hui engagée par l'Association syndicale des propriétaires de Vaulx la Grande Ile (Rhône Saône Habitat) avec l'ensemble des partenaires concernés.

Le classement dans le domaine public de voirie communautaire des voies concernées nécessite préalablement l'acquisition de 14 parcelles de terrain nu, d'une superficie de 14 540 mètres carrés environ, constituant l'emprise des voies.

Adresse	Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètres carrés)
rue des Tilleuls	Commune	AW	426	1 467
total				1 467

Accord intervenu selon délibération de la ville de Vaulx en Velin en date du 25 mars 2009

Adresse	Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètres carrés)
rue des Maraîchers	OPH de Villeurbanne	AW	417	643
rue des Maraîchers	OPH de Villeurbanne	AW	420	361
rue des Maraîchers	OPH de Villeurbanne	AW	422	176
rue des Grolières	OPH de Villeurbanne	AW	423	701
total				1881

Accord intervenu par courrier en date du 8 septembre 2009

Adresse	Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètres carrés)
rue des Grolières rue du Printemps rue Louis Michoy	Semcoda	AW	435	3 517
total				3 517

Accord intervenu en date du 25 août 2009

Adresse	Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètres carrés)
rue du Printemps rue Louis Michoy	Société française des habitations économiques (SFHE)	AW	448	400
total				400

Accord intervenu en date du 29 juillet 2009

Adresse	Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètres carrés)
rue des Maraîchers	OPH Grand Lyon Habitat	AW	453	543
rue Louis Michoy	OPH Grand Lyon Habitat	AW	201	531
		AW	455	124
	OPH Grand Lyon Habitat			
total				1 198

Accord intervenu par courrier en date du 15 septembre 2009

Adresse	Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètres carrés)
rue des Maraîchers	Association syndicale des propriétaires de Vaulx la Grande Ile (ASP)	AW	413	359
rue des Grolières	"	AW	414	33
total				392

Accord intervenu par courrier en date du 1er septembre 2009

Adresse	Propriétaires	Cadastre		Surface (en mètres carrés)
rue des Grolières	Habitations modernes et familiales (HMF)	AW	440	5 638
		AW	443	47
rue des Maraîchers	Habitations modernes et familiales (HMF)			
rue des Tilleuls				
total				5 685

Accord intervenu le 6 août 2009

Concernant les travaux, il est précisé que ces voies déjà ouvertes à la circulation remplissent les conditions définies par la Communauté urbaine pour l'intégration dans le domaine public puisque les travaux nécessaires à leur réalisation ont été exécutés selon les critères exigés en matière de voirie et d'assainissement.

Aux termes des accords sur plan qui sont présentés au Bureau, la Commune, l'OPH de Villeurbanne, l'OPH Grand Lyon Habitat, l'Association syndicale des propriétaires de Vaulx la Grande Ile (ASP), la Semcoda, Habitations modernes et familiales (HFM) en Rhône-Alpes et la Société française des habitations économiques (SFHE), cèderaient le bien en cause libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit.

Ces acquisitions feront l'objet de sept actes notariés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve les accords qui lui sont soumis concernant l'acquisition de quatorze parcelles de terrain constituant l'assiette du sol des rues du quartier des Grolières à Vaulx en Velin et appartenant la Commune, l'OPH de Villeurbanne, l'OPH Grand Lyon Habitat, l'Association syndicale des propriétaires de Vaulx la Grande Ile (Rhône Saône Habitat), la Semcoda, Habitations modernes et familiales (HFM) en Rhône-Alpes et la Société française des habitations économiques (SFHE).

2° - Autorise monsieur le président à les signer ainsi que les actes authentiques à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1627 le 12 janvier 2009, pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : compte 211 200 - fonction 822 et recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2010.

5° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 5 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 3 novembre 2009.